ADLC 1375 W 94

(lettre -traduction- du Feldkommandant à Orléans)

Objet : remise de tracts

Par l'ordonnance ci-dessus j'ai donné des instructions formelles sur la façon et la voie , par lesquelles des tracts tombés en quelque façon que ce soit en possession d'un service français, devaient être adressés à la FeldKommandantur. J'ai ordonné expressément que les tracts devaient être acheminés directement, c'est-à-dire par la voie la plus rapide, par les postes de gendarmerie à la FeldKommandantur. J'ai ordonné en outre que les tracts devaient être envoyés en utilisant un formulaire qui vous a été adressé en annexe à l'ordonnance ci-dessus citée. Malgré cela je reçois de vous le 21 octobre 1941 la lettre ci-jointe.

Il en ressort que :

1) les tracts ont été distribués dans la nuit du 4 au 5 octobre dans plusieurs communes de votre département.

2) vous n'avez fait suivre ces tracts que le 11 octobre. Il a donc déjà été perdu, par l'inobservation de mes instructions, six jours, irremplaçables pour l'enquête.

3) la lettre du 11 octobre 1941 ne m'est parvenue que le 21 octobre 1941. De ce fait encore dix jours précieux ont été perdus.

4) vous me faites savoir dans votre lettre que ces tracts ont été distribués dans certaines communes et qu'ils ont été recueillis par la police française. Il n'est nullement indiqué si quelque chose a été entrepris par la police, comme c'est son devoir, pour découvrir au moins les distributeurs des tracts.

Veuillez me rendre compte, pour le 25 octobre 1941 des points suivants :

a) à quel chef de service incombe la faute du retard qui s'est produit entre le poste de gendarmerie et la préfecture ?

b) à quel chef de service incombe la faute de ce qu'une importante lettre de la préfecture a mis dix jours pour arriver entre les mains de la FeldKommandantur ?

c) à quel chef de service incombe la faute en ce qui concerne la négligence apportée dans la recherche des distributeurs ?

Je considère des retards de cette nature, surtout en matière de lutte contre le communisme, comme du sabotage et je me réserve de prendre vis-à-vis des coupables les sanctions qui s'imposent.

Signature